LENKA
IMMO

BARÈME D'HONORAIRES

LOCATION & GESTION LOCATIVE · TARIFS TTC

GESTION LOCATIVE

Mandat de gestion
Calculés sur les sommes encaissées pour le compte du bailleur (loyers et charges)

7 % TTC

Garantie des loyers impayés (GLI) · en option
Calculée sur les sommes encaissées (loyers et charges)

3 % TTC

MISE EN LOCATION

À LA CHARGE DU BAILLEUR

Honoraires de location

- Commercialisation
- Visites
- Constitution du dossier
- Rédaction du bail
- État des lieux d'entrée

1 mois de loyer TTC

> Lorsque le logement reste vacant plus d'un mois après la sortie du locataire, les honoraires de relocation à la charge du bailleur sont divisés par deux, soit ½ mois de loyer TTC.

À LA CHARGE DU LOCATAIRE

PRESTATION	ZONE TRÈS TENDUE	ZONE TENDUE	ZONE NON TENDUE
Visites, constitution du dossier et rédaction du bail	12,10 € par m² habitable	10,09 € par m² habitable	8,07 € par m² habitable
État des lieux d'entrée	3,03 € par m² habitable, quelle que soit la zone		

LENKA IMMO · SARL unipersonnelle au capital de 5 000 € · RCS Annecy 109 972 380
4 rue Saint-François-de-Sales, 74000 Annecy · lenka-immo.com
Carte professionnelle Transaction et Gestion n° CPI 7401 2026 000 000 078 délivrée par la CCI de la Haute-Savoie
Garantie financière Allianz IARD, 1 cours Michelet, 92076 Paris La Défense
110 000 € au titre de la transaction (sans maniement de fonds) · 110 000 € au titre de la gestion immobilière
Barème en vigueur au 25 septembre 2026 · Affiché conformément à l'arrêté du 10 janvier 2017